



## COMPTEUR VOITURE TRAFIQUE

Par **LHOMME ARTOIS**, le 17/11/2016 à 09:17

Bonjour

j'ai acheté une voiture pour ma fille à un négoce auto voiture avec controle technique à 89 000Kms or après doutes j'ai prit contact avec l'ancienne proprio via carte grise , elle m'informe qu'elle à vendue cette voiture au négoce à 142 000 Kms (certificat cession fournie). Quand j'ai rappelé le négoce, il n'a pas nier et me dit "euhhhh non j'ai changé le moteur mais j'ai pas voulu vous le dire pour ne pas vous faire peur "

Il doit revenir me chercher la voiture avec un chèque de banque !!!!

comment agir ????? que le négoce risque t'il????

Puis je lui demandé un dommage et à quelle hauteur ??

(aujourd'hui sans voiture et obliger de recommencer les recherches et ma fille se trouve sans voiture pour aller au travail)

cordialement

Par **Visiteur**, le 17/11/2016 à 10:41

Bonjour,

il vous reprend la voiture ? estimez vous heureux ! un dommage ? et que voulez vous qu'il fasse ? Qu'il vous propose une autre voiture à un prix sympa à la rigueur ? Seul un tribunal pourrait l'obliger à vous verser des dommages et intérêts, mais de lui même, aucune obligation ! Ca s'appelle un geste commercial...

Par **LHOMME ARTOIS**, le 17/11/2016 à 11:28

je vous remercie de votre réponse mais ily n'y a rien de choquant dans ma question, je trouve facile de ce faire arnaquer comme ca et il faudrait s'etimer heureux attendez on vas t'on???? de plus il n'accepte rien à l'amiable de ce fait je prend contact avec ma protection juridique. Vous pourriez avoir l'obligeance d'etre plus souple dans votre réponse face à des gens en désarroi. Désolé de vous avoir déranger  
Cordialement

Par **Visiteur**, le 17/11/2016 à 11:31

bien sur qu'il y a arnaque ! d'accord avec vous ! mais si il vous reprend le véhicule, après vous voulez vous lancer dans des procédures judiciaires qui risquent de traîner en longueur ? de vous pourrir la vie ? pourquoi pas ? c'est votre choix !

Par **Chaber**, le 17/11/2016 à 11:53

bonjour

[citation] Quand j'ai rappelé le négoce, il n'a pas nier et me dit "euhhhh non j'ai changé le moteur [/citation]un changement de moteur ne modifie en rien le compteur kilométrique. Le ramener de 142.000 à 89.000 est une escroquerie répréhensible pénalement ce type de pratique peut être puni par le délit de tromperie prévu et réprimé par l'article L 213-1 du Code de la Consommation qui prévoit que sera puni d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 37.500 euros ou de l'une de ces deux peines

En outre, si le vendeur est reconnu de mauvaise foi, c'est-à-dire qu'il est établi qu'il connaissait l'existence de la manipulation du compteur, il peut en outre être condamné à des dommages et intérêts (frais, privation de jouissance de l'acheteur, frais que ce dernier aura exposés sur le véhicule...).

C'est à vous de voir sur la position à adopter

[citation]Il doit revenir me chercher la voiture avec un chèque de banque !!!![/citation]Si vous acceptez faites la transaction pendant les ouvertures de banque afin de vérifier la validité. Il existe sur le marché des arnaques aux faux chèques de banque.

Par **LHOMME ARTOIS**, le 17/11/2016 à 12:38

alors j'ai contacter mon assistance juridique qui dans un premier temps arrange les choses à l'amiable (tribunaux engorgé), il a appelé le vendeur et le vendeur lui à simplement répondu "qu'elle accepte que je reprend la voiture, c'est déjà bien, moi je n'ai rien à craindre, je ne suis pas solvable, elle à tout à perdre, j'ai déjà eu le cas , ca ne me fait pas peur ", la procédure est longue moi je m'en tape " voila sa réponse c'est affolant, de ce fait je suis obligé d'accepter sans broncher la reprise voiture en espérant que le chèque de banque soit bien payable .

C'est affolant !!!!!!!